

# L'enseignant

Bulletin de la Section Académique de Créteil du SE-UNSA

## édito

## Bienvenue dans l'Académie de Créteil

Après avoir effectué une année de stage, vous voilà bientôt titularisé et affecté dans l'académie de Créteil par choix ou à contre-cœur. Ce guide vise à vous aider dans vos démarches pour votre mutation et votre installation.

Cette affectation peut paraître pour certain difficile, vous coupant de vos racines, vous éloignant de vos amis, mais c'est un peu la règle pour tout fonctionnaire débutant (1 néo-titulaire sur 5 est affecté à Créteil.) L'équipe du SE-UNSA est là pour vous soutenir et vous aider dans vos démarches.

L'académie de Créteil fait l'objet de discours (dans les médias et dans certains IUFM) bien souvent négatif. L'exercice du métier d'enseignant et de CPE y est parfois difficile (à l'image de ce que vivent nos élèves) mais une majorité des établissements de l'académie sont identiques à ceux de province. Votre affectation dans l'académie n'est pas toujours un cadeau que le ministère vous fait mais, bonne ou mauvaise, chacun vivra ici une expérience marquante.

La principale difficulté pour un entrant dans l'académie est l'affectation tardive : comment trouver un logement "non-étudiant" à un tarif acceptable ! Il faut savoir que nombre d'entrants sont affectés sur des postes de TZR qu'ils n'ont pas demandés! Le rectorat communique beaucoup



d'affectations de TZR durant les grandes vacances, si ce n'est pas après la rentrée ! Et celles-ci sont parfois surprenantes, ne prenant pas en considération des éléments matériels élémentaires (temps de déplacement,...) Alors, si cette affectation n'est pas toujours source de joie, souvenons-nous que nous exerçons un métier qui nous donne, ici comme ailleurs, un plaisir immense à voir progresser nos élèves (ce n'est pas tous les jours facile !).

Nous allons étudier ensemble les spécificités de notre académie, pour effectuer les vœux de mutation les plus judicieux possibles dans le cadre du mouvement intra-académique. C'est dans cette idée là que nous avons choisi de créer cette brochure. Si vous avez des questions après la lecture de ce bulletin, n'hésitez pas à nous contacter, nous ferons notre possible pour vous aider.

### L'équipe militante de la Section Académique

- José SANCHEZ (Secrétaire académique) et Commissaire Paritaire Certifié)
- Guillaume ORIOL (Commissaire paritaire cert.)
- Anne-Sophie DEMONCHY et Jérôme MARCHAL (Professeurs Certifiés)
- Hamid SAHNOUNE (Responsable PLP)
- Benoît STORTZ (Commissaire paritaire CPE.)
- Aurélie JOURNEE (Commissaire paritaire CPE.)

## SPECIAL Entrants Créteil 2010

### SOMMAIRE

- *Edito* ..... p.1
- *Déroulement du mouvement Vos contacts* ..... p.2
- *Présentation de l'académie* ..... p.3-4
- *Se loger, se déplacer* ..... p.5
- *Les établissements classés de l'académie* ... p6-10
- *Codes com., groupe de com.* ..... P.12
- *Adresses utiles* ..... p.6-8
- *Aides sociales* ..... p.9
- *Et la géographie dans tout ça ...* ..... p.10
- *La page des internautes* ..... p.11
- *Les T.Z.R.* ..... p.12
- *Types de postes, conseils, Révision d'affectation* ..... p.13
- *Comment faire ses vœux ? Qui doit participer au mouvement ...* p.13-14
- *Fiche de suivi* ..... p.15
- *Barème* ..... p.16
- *Se syndiquer au SE-UNSA* ..... p. 17-18

- Directeur de la publication: José SANCHEZ
- Imprimé par nos soins

**SE-UNSA Créteil.**  
Maison des Syndicats  
11/13 rue des Archives  
94010. CRETEIL CEDEX  
<http://sections.se-uns.org/creteil>  
[ac-creteil@se-uns.org](mailto:ac-creteil@se-uns.org)



## VOS CONTACTS

Tout au long de cette phase du mouvement le SE-UNSA sera à votre écoute pour vous conseiller dans vos choix.

Pour des renseignements techniques concernant le mouvement, contactez la section académique.

Pour des renseignements liés aux spécificités locales, les infrastructures, les établissements, le logement vous pouvez également contacter nos sections départementales.

## NOS SECTIONS

**Section Académique  
SE-UNSA Créteil.**

**Maison des Syndicats  
11/13 rue des Archives  
94010. CRETEIL CEDEX**

[ac-creteil@se-unsas.org](mailto:ac-creteil@se-unsas.org)

<http://sections.se-unsas.org/creteil>

**Section Départementale  
de Seine et Marne (77)**

**2, rue Saint Louis  
77000 MELUN**

Tél. : 01-64-10-37-10

Fax : 01-64-37-40-90

[77@se-unsas.org](mailto:77@se-unsas.org)

<http://sections.se-unsas.org/77>

**Section Départementale  
de Seine Saint Denis (93)  
77 avenue Henri Barbusse  
93140 BONDY**

Tél. : 01-48-02-19-31 ou

08-71-04-86-72

Fax : 01-48-02-86-38

[93@se-unsas.org](mailto:93@se-unsas.org)

<http://www.se-unsas93.org>

**Section Départementale  
du Val de Marne (94)**

**Maison des Syndicats  
11/13 rue des Archives  
94010 CRETEIL CEDEX**

Tél. : 01-43-99-10-58

Fax : 01-43-99-11-66

[94@se-unsas.org](mailto:94@se-unsas.org)

<http://sections.se-unsas.org/94>

## vos INTERLOCUTEURS

### Lycées et Collèges

José SANCHEZ

Guillaume ORIOL

Anne-Sophie DEMONCHY

Jérôme MARCHAL

### Education Physique et Sportive

Pascale WEIBEL

### Enseignement Professionnel

Hamid Sahnouné

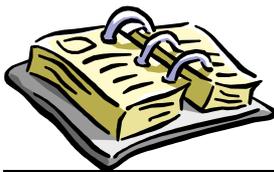
### Conseillers Principaux d'Education

Benoît STORTZ

Aurélien JOURNÉE

## DEROULEMENT DU MOUVEMENT

Ca y est ...vous êtes nommés pour votre premier poste dans l'académie de Créteil. Ce guide destiné aux enseignants nouvellement affectés dans notre académie va vous donner un grand nombre d'informations pour préparer au mieux votre phase intra-académique.



*Le planning des opérations...*

## Les dates du mouvement intra académique à Créteil

OPERATIONS DU MOUVEMENT	Dates
Saisie des demandes intra et des préférences	Du 19 mars 12h au 1er avril 12h
Date limite de dépôt des dossiers médicaux	2 avril
Retour des confirmations de demande de mutation au rectorat	Zones A et C: 9 avril Zone B: 21 avril
Affichage des barèmes & Contestation des barèmes	Du 28 avril au 3 mai.
Groupe de travail Priorités "Handicap"	10 mai
Remise des documents GT barèmes (papier + informatique)	4 mai
Retour des confirmations des préférences	5 mai
Groupe de travail mouvement spéa	11 mai
Groupe de travail barèmes	Du 12 au 18 mai
Affichage des barèmes retenus en GT	Du 14 au 19 mai
Retour des confirmations de saisie des préférences	12 mai
CAPA/FPMA	Du 9 juin au 14 juin
Affichage des résultats Demandes de révision d'affectation	À partir du 10 juin (selon la date d'examen de la discipline en CAPA/FPMA)
Demandes de révision d'affectation	À partir du 10 juin (selon la date d'examen de la discipline en CAPA/FPMA)
Commission de révision d'affectation	21 juin
Phase d'ajustement (TZR)	Du 8 au 13 juillet

*A vous de jouer : faites vos vœux ...*

### Comment faire ?

Les demandes de mutation seront enregistrées sur SIAM (Système Informatique d'Aide aux Mutations) du .. mars au .. avril.

Vous devez formuler des vœux (jusqu'à 20 vœux), si possible en partant de vœux précis et en élargissant au fur et à mesure. Ainsi les premiers vœux seront considérés comme indicatifs, et permettront éventuellement d'améliorer votre affectation en commission.

**Internet : [www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr) et cliquer sur l'icône SIAM**

• <https://siam.ac-creteil.fr/siam>

• [www.education.gouv.fr/siam](http://www.education.gouv.fr/siam)

### Que se passe t il ensuite? Qui fait Quoi?

**Le Rectorat** vous envoie l'accusé de réception de votre candidature, avec votre barème.

**Vous** vérifiez votre barème, vous nous contactez si vous pensez qu'il est erroné. Retournez l'accusé au rectorat par voie hiérarchique (ou directement si vous venez d'une autre académie) avant la date limite en indiquant les éventuelles remarques. Pensez avant de le remettre à en faire deux copies, une pour vous et une pour nous afin de suivre au mieux votre dossier.

**Vous** nous transmettez votre dossier de mutation complet rapidement après l'étape précédente.

**Nous** vérifions les barèmes des collègues qui nous ont adressé une fiche ou une réclamation et intervenons au Rectorat afin de faire valoir vos droits.

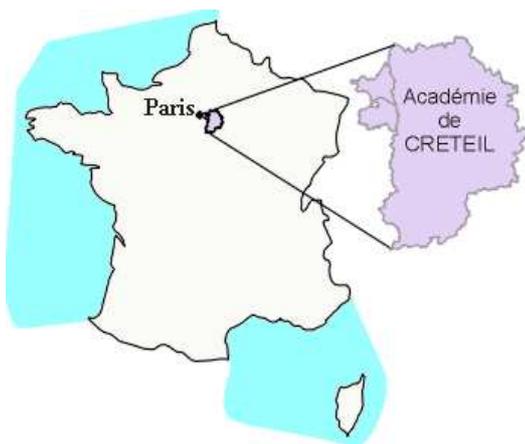
**Nous** participons début juin aux groupes de travail de vérification des barèmes et vous informons des corrections apportées.

# Présentation de l'académie

## Créteil : des mots, des chiffres, des cartes

L'académie se compose de trois départements dont l'un, la Seine et Marne, a une surface environ 25 fois plus grande que la Seine St Denis ou le Val de Marne. Répartis chacun en une dizaine de districts, qui sont des unités géographiques où se déroule en général le parcours scolaire des élèves, on y dénombre, à peu près équitablement distribués, 350 collèges et 170 lycées et lycées professionnels du second degré public. Ces établissements, où exercent plus de 32 000 enseignants, accueillent environ 370 000 élèves.

Si les deux départements limitrophes de Paris disposent d'un réseau dense de transports en commun, la Seine et Marne est nettement moins bien desservie, notamment dans les zones les plus rurales, et la question du logement y est à la fois plus facile, parce que la vie y est plus provinciale, et plus importante, parce que les distances sont beaucoup plus grandes.

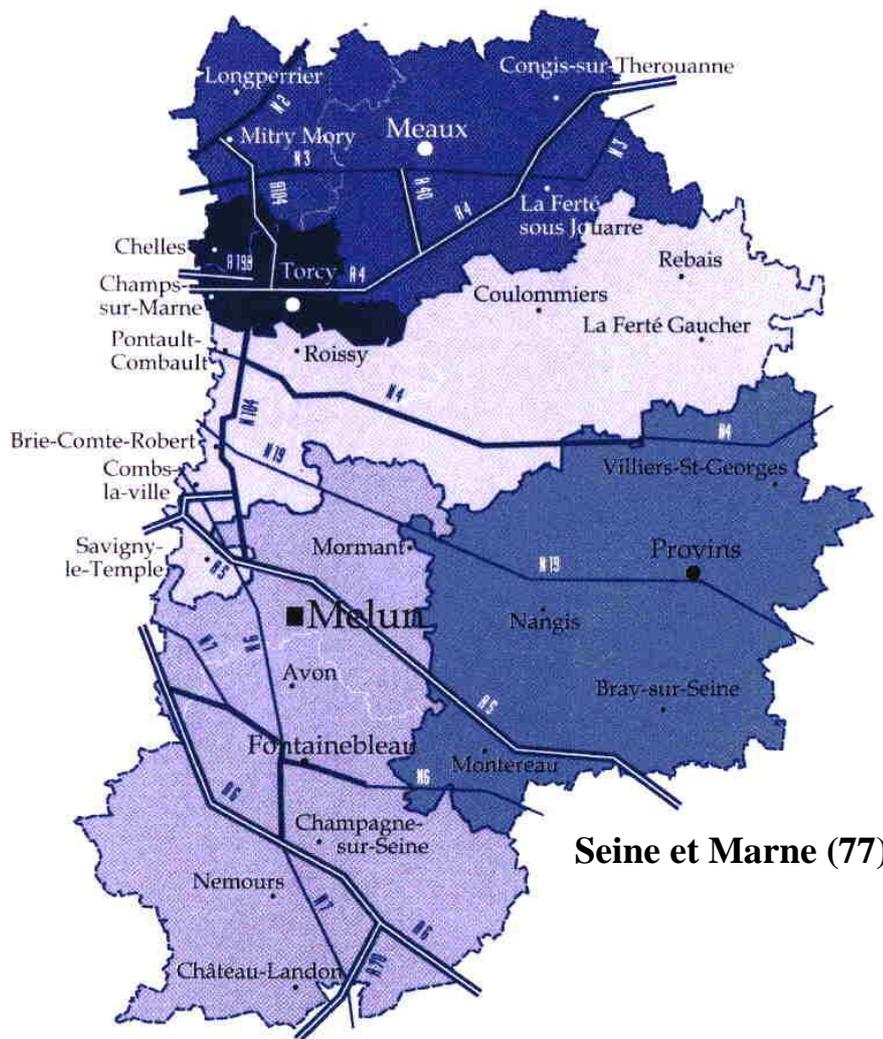


## 77 – La Seine et Marne

La Seine et Marne est un département qui à première vue peut sembler champêtre. Fort de ses 5915 km<sup>2</sup>, de ses 60 % de terres agricoles et de ses 135 000 hectares de forêt ce département pourra évoquer votre « lointaine province ». D'ailleurs 30 % des entrants y furent nommés l'année dernière ; cependant prenez garde ... Malgré son aspect plutôt rural et calme, la Seine et Marne, est un département où les transports en commun sont très peu développés (vous devrez compter sur le train ou la voiture) et où enseigner dans certaines villes peut se révéler être aussi difficile qu'en Seine Saint Denis (Dammarie les Lys, Meaux, Melun, Montereau...).

## 3 – La Seine Saint Denis

Comme vous pourrez le voir sur les tableaux qui suivent, la Seine Saint Denis a beaucoup d'établissements classés, ZEP, sensibles, difficiles pour débutants, à pédagogie différenciée, ou plan violence. C'est encore insuffisant ! Les caractéristiques du département font que presque tous les établissements du département devraient être classés en ZEP, mais malheureusement, pour des raisons budgétaires ou politiques (la ZEP ça ne fait pas bien pour une commune, ça fait ghetto ...le marché immobilier risque de tomber ...etc ..) ce classement global est impossible.



Seine et Marne (77)

**SE** n'hésitez plus  
UNSA contactez nous

## 93 – La Seine Saint Denis (suite)

Les années précédentes, ce sont près de la moitié des entrants dans l'académie qui y furent affectés. En Seine Saint Denis, il existe toutefois quelques « îlots » où la vie est plus facile, où il y a moins de populations défavorisées qu'ailleurs dans le département. C'est le cas par exemple de villes comme Les Pavillons sous Bois, Le Raincy, Livry Gargan, ou Rosny sous Bois. En règle générale, le nord du département est très dur, les villes à proximité de Paris se dégradent beaucoup, et l'est du département est moyennement difficile, mis à part Montfermeil et Clichy sous Bois qui sont deux communes très difficiles pour les enseignants, et où les établissements sont classés sensibles.

## 94 – Le Val de Marne

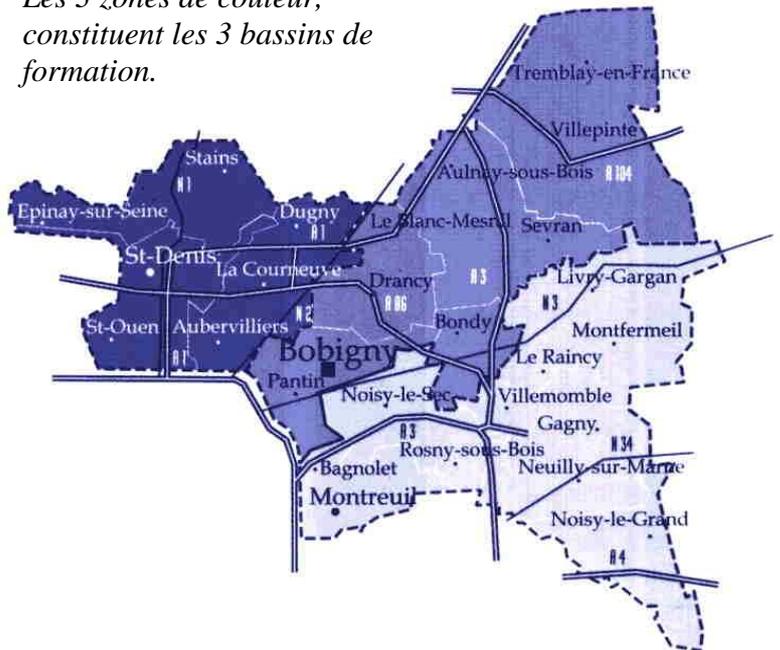
En Val de Marne, où l'an dernier arrivèrent à peine 20 % des entrants, la situation est plus hétérogène. D'un côté la zone sud comprenant Ivry, Vitry, Ville-neuve Saint Georges, Orly et des communes telles que Champigny, Créteil, Bonneuil ... comprennent un nombre important d'établissements classés ZEP, sensibles ou plan violence. De l'autre côté, il y a des communes très cotées telles que Saint Maur, Vincennes ou Saint Mandé. La plupart des zones du département sont bien desservies par les transports en commun, mais la zone limitrophe de la Seine et Marne est moins accessible.

### Conseils ...

La dernière chose à savoir c'est qu'on est souvent mieux loti dans un établissement classé (ZEP, sensible, ...) car il a des moyens supplémentaires en personnel, plus d'équipements pédagogiques, des classes allégées, des équipes plus soudées et aussi, un élément non négligeables pour les jeunes arrivants, les établissements classés ZEP donnent droit à une prime annuelle de 1102,56€. Les établissements classés APV donnent droit à une bonification particulière pour le mouvement après 5 ou 8 ans d'exercice effectif et continu dans l'établissement.

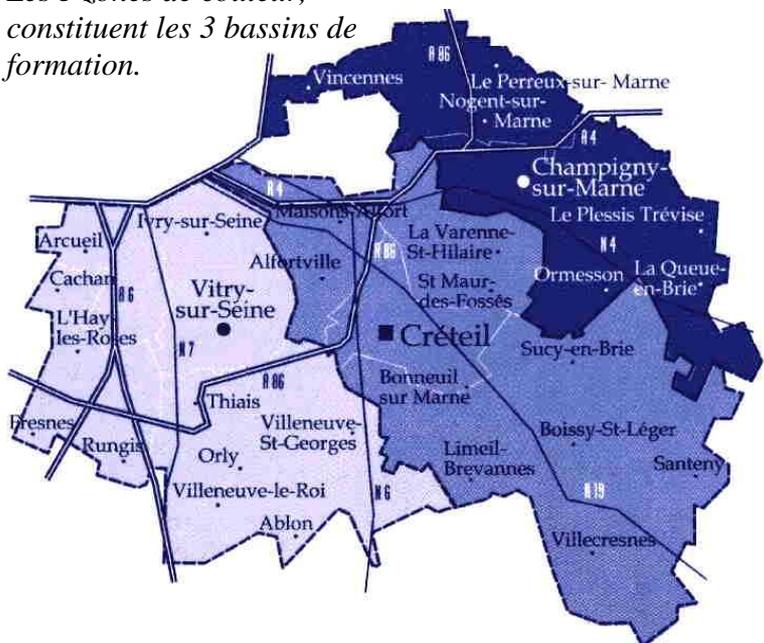
### Seine Saint Denis (93)

Les 3 zones de couleur, constituent les 3 bassins de formation.



### Val de Marne (94)

Les 3 zones de couleur, constituent les 3 bassins de formation.



### N'oubliez pas ...

L'équipe académique du **SE-UNSA** est à votre disposition pour vous conseiller dans vos choix, grâce à une connaissance du terrain et des spécificités locales. Vous trouverez aussi bon nombre de renseignements sur les établissements sur le site Internet du rectorat, à savoir : le nombre d'élèves, d'enseignants, l'âge moyen des enseignants, la répartition des enseignants par

tranche d'âge, la stabilité des enseignants sur l'établissement, le taux de population favorisée et défavorisée présente dans l'établissement.

**N'hésitez pas à venir nous voir afin d'obtenir de précieux conseils pour votre stratégie de mutation intra-académique.**

## Et pour bouger...

### Se déplacer

Le plus pratique reste le métro, le bus et le RER ... laissez quelques temps la voiture tranquille, le temps de prendre vos marques dans la région.

Vous trouverez toutes les informations sur les lignes de bus, de métro de RER, les tarifs, les zones desservies, les plans et même le calcul de votre itinéraire sur le site Internet de la RATP. A consulter sans modération.

### Liste de sociétés HLM

#### I. OPAC Agence

44 rue Orges  
91000 EVRY  
Tél : 01.60.78.56.33  
(secteurs 77 et 94)

ou

Résidence les Oréades  
Parvis de la Préfecture  
95000 - CERGY-PONTOISE  
Tél : 01.34.41.68.00  
(secteurs 93 et 95)

#### II. STE H.L.M. les 3 F

Agence du Val de Marne et  
de Seine et Marne

4 rue tir à fusil  
94370 SUCY EN BRIE  
Tél : 01.45.90.32.10

ou

Agence de Seine St-Denis

1 place du Docteur Laënnec  
93604 AULNAY S/ BOIS  
Tél : 01.49.36.64.00

#### III. STE H.L.M. BATIGERE

Secteur Ile de France

34 rue cotonou  
94000 CRETEIL  
01.43.77.91.97

#### IV. STE HLM TOIT ET JOIE

Siège Social  
82, rue Blomet  
75731 PARIS CEDEX 15  
Tél. : 01-40-43-59-80

## Trucs et astuces ...

### *Le plus difficile pour un provincial arrivant en région parisienne, c'est de se loger rapidement ...*

Heureusement que bon nombre d'entre vous ont déjà des amis sur place pour les héberger quelques temps, durant la recherche d'un logement. Il y a aussi la solution des foyers de jeunes travailleurs dont nous pourrions vous fournir les adresses (nous ne pouvons pas tout mettre dans ces quelques pages).

Vous pouvez trouver un logement (HLM réservé aux agents de la fonction publique) en contactant le service logement de votre Inspection d'Académie (93, 94) ou de la préfecture pour le 77. La procédure est longue, mais très intéressante, car les loyers sont à des prix très bas. (77 : 01 64 71 77 42, 93 : 01 41 60 51 01, 94 : 01 45 17 62 14)

Cette rubrique a pour but de vous guider dans vos démarches de recherche d'un logement à tarif réduit (HLM). Pour les logements privés, vous connaissez toutes et tous la démarche : les petites annonces de tous les journaux que vous trouvez, dont les gratuits (très nombreux ici), les agences et via internet. Attention les bonnes affaires sont vite prises ! Prévoyez aussi une caution solidaire de vos parents, et toutes les pièces telles que : fiche d'état civil, feuille de paye et avis d'imposition, ... on ne manquera pas de vous les demander.

De plus en plus de collègues font le choix de la collocation, ça peut être un bon moyen d'avoir un appartement (plus grand) pour une somme plus raisonnable.

## **Démarches à effectuer pour la demande d'un appartement H.L.M.**

### I. SECTEUR H.L.M. - I.L.N. (plusieurs possibilités existent) :

1. Attribution par : - les communes, pour les personnes qui y résident, - la Préfecture : Service Fichier " mal logés ". Procédure d'inscription : - à la mairie du lieu de résidence, pour les personnes habitant l'Île de France, - à la Sous Direction du logement de la ville de Paris, pour les personnes arrivant de province, se présenter : 6, rue Agrippa d'Aubigné - 75004 PARIS - tel : 01.42.76.38.28 (Métro : Sully Morland)  
Il est indispensable de téléphoner au service pour connaître les pièces à préparer pour la constitution du dossier.

2. Attribution par les employeurs : - Pour les salariés du secteur public : un contingent " logement fonctionnaire " existe pour les personnels de l'Éducation Nationale. Demander le dossier d'inscription aux services sociaux de votre Inspection Académique.

2. Attribution directe par la Caisse d'Allocations Familiales : Condition : être allocataire - Les dossiers sont à retirer à l'unité de gestion.

2. Attribution par les Sociétés H.L.M. L'inscription au fichier des mal logés est obligatoire. S'adresser directement aux sociétés HLM.

### II. SECTEUR PRIVE : s'adresser à :

<http://www.immofonctionnaires.com> - 38 Bd Voltaire - 75011 PARIS - tel : 01 48 07 55 55 Fax 01 48 07 55 50

Cet organisme met à votre disposition des appartements du secteur privé à Paris ou en proche banlieue desservie par le métro. Les délais pour obtenir un appartement sont très rapides : 1 semaine à 1 mois, si les revenus des intéressés correspondent aux critères habituels d'attribution (les contacter).

# Adresses utiles

## Ministère de l'Éducation Nationale de la Recherche

et de la Technologie  
110, rue de Grenelle  
75357 Paris Cedex 07  
Tél. : 01.55.55.10.10

## Rectorat de l'académie de Créteil

4, rue Georges Enesco  
94010 Créteil  
Tél. : 01.57.02.60.00  
Site Web : www.ac-creteil.fr

## Institut Universitaire de Formation des Maîtres

Rue Jean Macé - 94861 Bonneuil sur Marne  
Tél. : 01.49.56.37.00

## Centre Régional de Documentation Pédagogique

7, rue Roland Martin  
94500 Champigny-sur-Marne  
Tél. : 01 41 81 20 20  
Fax : 01 41 81 21 21

## UNSS Régional

12, rue Georges Enesco  
94000 Créteil  
Tél. : 01.42.07.36.00  
Fax : 01.48.99.23.11

## Seine et Marne (77)

### Préfecture de Seine et Marne

Place de la Préfecture 7  
7010 Melun Cedex  
Tél. : 01.64.71.77.77

### Inspection académique de Seine-et-Marne

Cité administrative - Pré-Chamblain  
77010 Melun Cedex  
Tél. : 01.64.41.30.00  
Fax : 01.64.41.27.11

### MGEN

1, rue des Aulnes - Vert St Denis - 77248  
CESSON Cedex  
Tél. : 01.64 10 55 55  
e-mail : <http://www.mgen>.

### MAIF

44, rue des Aulnes - Vert St Denis  
77240 CESSON  
Tél. : 01.64.41.34.00  
Fax : 01 64 41 34 06  
ou  
35, chemin de Beauval  
77100 MEAUX  
Tél. : 01.60.09.91.50  
Fax : 01 60 09 91 51

## Les établissements classés de Seine et Marne (77)

Numéro	Sigle	Désignation	Ville	Classification		
				Z=ZEP, AR=Amb.Réussite, A=APV)		
0770010T	CLG	PIERRE ROUX	CHATEAU LANDON	Z		A
0770013W	CLG	CAMILLE COROT	CHELLES CEDEX	Z		A
0770922J	LYC	GASTON BACHELARD	CHELLES CEDEX	S		A
0771171E	LP/SGT	LOUIS LUMIERE	CHELLES CEDEX	S		A
0772246Y	CLG	LE CHAMPIVERT	CROUY SUR OURC			A
0770019C	CLG	ROBERT DOISNEAU	DAMMARIE LES LYS	Z		A
0771476L	CLG	GEORGES POLITZER	DAMMARIE LES LYS	Z		A
0772119K	CLG	VAN GOGH	EMERAINVILLE	Z		A
0770024H	CLG	LA ROCHE FOUCAUD	LA FERTE SOUS JOUARRE			A
0771337K	CLG	ELSA TRIOLET	LE MEE SUR SEINE	Z		A
0772056S	CLG	JEAN DE LA FONTAINE	LE MEE SUR SEINE	Z		A
0771362M	CLG	CAMILLE SAINT SAENS	LIZY SUR OURCQ	Z		A
0770030P	CLG	JACQUES PREVERT	LORREZ LE BOCAGE PREAUX	Z		A
0771029A	CLG	HENRI DUNANT	MEAUX	Z	AR	A
0771172F	CLG	ALBERT CAMUS	MEAUX BEAUVAIL	Z	AR	A
0771420A	CLG	BEAUMARCHAIS	MEAUX	Z		A
0771880A	LP	CHARLES BAUDELAIRE	MEAUX CEDEX	Z		A
0772229E	LYC	JEAN VILAR	MEAUX			A
0770033T	CLG	LES CAPUCINS	MELUN	Z	AR	A
0771070V	CLG	FREDERIC CHOPIN	MELUN CEDEX	Z		A
0771339M	CLG	PIERRE BROSSOLETTE	MELUN	Z		A
0771418Y	CLG	PAUL LANGEVIN	MITRY MORY			A
0771174H	CLG	PIERRE DE MONTERAUD	MITRY MORY			A
0770938B	LYC	ANDRE MALRAUX	MONTEREAU FAUT YONNE	S	AR	A
0771065P	SEP	DU LYC. A. MALRAUX	MONTEREAU FAUT YONNE	Z+S		A
0771567K	CLG	PAUL ELUARD	MONTEREAU FAUT YONNE	Z		A
0771761W	CLG	ANDRE MALRAUX	MONTEREAU FAUT YONNE	Z+S		A
0771620T	CLG	NICOLAS FOUQUET	MORMAN			A
0772247Z	CLG	GEORGES SAND	MOUROUX			A
0771478N	CLG	ARTHUR RIMBAUD	NEMOURS	Z		A
0771621U	CLG	HONORE DE BALZAC	NEMOURS	Z		A
0771562E	CLG	J JACQUES ROUSSEAU	OTHIS			A
0771176K	CLG	JULES VERNE	PROVINS	Z		A
0772481D	CLG	MARIE CURIE	PROVINS	Z		A
0771518G	CLG	LOUIS ARMAND	SAVIGNY LE TEMPLE			A
0772274D	CLG	LA GRANGE AU BOIS	SAVIGNY LE TEMPLE			A
0772192P	CLG	JEAN MONNET	TORCY			A
0770048J	CLG	E. CHEVALIER	SOUPPES SUR LOING	Z		A
0770059W	CLG	LES TOURNELLES	VILLIERS ST GEORGES	Z		A

## Les établissements classés de Seine Saint Denis (93)

Numéro	Sigle	Désignation	Ville	Classification		
				Z=ZEP, AR=Amb.Réussite, A=APV, V=Violence)		
0930116W	LYC	H. WALLON	AUBERVILLIERS	Z		V A
0930117X	LYC	LE CORBUSIER	AUBERVILLIERS			V A
0931024H	LP	J.P. TIMBAUD	AUBERVILLIERS	Z		V A
0931184G	CLG	JEAN MOULIN	AUBERVILLIERS	Z	AR	V A
0931185H	CLG	GABRIEL PERI	AUBERVILLIERS	Z		V A
0931186J	CLG	DIDEROT	AUBERVILLIERS	Z		V A
0931709C	CLG	H. WALLON	AUBERVILLIERS	Z		V A
0931737H	SEP	AN. LYC D'ALEMBERT	AUBERVILLIERS			V A
0932122B	LYC	D'ALEMBERT	AUBERVILLIERS			V A
0932272P	CLG	ROSA LUXEMBURG	AUBERVILLIERS	Z	AR	V A
0930833A	LYC/SEP	JEAN ZAY	AULNAY SOUS BOIS	S		V A
0930834B	LYC	VOILLAUME	AULNAY SOUS BOIS	S		V A
0930846P	LP	VOILLAUME	AULNAY SOUS BOIS	S		V A
0930859D	CLG	GERARD PHILIPPE	AULNAY SOUS BOIS	Z		V A
0930891N	CLG	VICTOR HUGO	AULNAY SOUS BOIS	Z+S		V A
0931020D	SES	VICTOR HUGO	AULNAY SOUS BOIS	Z+S		V A
0931189M	CLG	LE PARC	AULNAY SOUS BOIS			V A
0931379U	CLG	PABLO NERUDA	AULNAY SOUS BOIS	Z	AR	V A
0931434D	CLG	CLAUDE DEBUSSY	AULNAY SOUS BOIS	Z	AR	V A
0932310F	CLG	CHRISTINE DE PIZAN	AULNAY SOUS BOIS	Z		V A
0931181D	CLG	GEORGES POLITZER	BAGNOLET			V A
0931220W	CLG	TRAVAIL	BAGNOLET			V A
0931234L	SEP	AN. LYC E. HENAFF	BAGNOLET			V
0932119Y	LYC	EUGENE HENAFF	BAGNOLET			V

0930900Y	CLG	J.P. TIMBAUD	BOBIGNY	Z		V A
0931194T	CLG	REPUBLIQUE	BOBIGNY	Z+S	AR	V A
0931195U	CLG	DELAUNE	BOBIGNY	Z		V A
0931196V	CLG	PIERRE SEMARD	BOBIGNY	Z		V A
0931198X	LP	ALFRED COSTES	BOBIGNY			V A



**CASDEN**

**Maison de l'Enseignement**  
 Impasse du Château  
 77000 LA ROCHETTE CEDEX  
 Tél. : 08.20.33.77.77

**CDDP de Seine-et-Marne**

IUFM de Melun  
 8, rue du Capitaine Bastien - 77007 Melun  
 Cedex  
 Tél. : 01 64 14 22 50  
 Fax : 01 64 14 22 52

**Seine Saint Denis (93)****Préfecture de Seine Saint Denis**

124, rue Carnot  
 93007 Bobigny  
 Tél. : 01.41.60.60.60

**Inspection académique de Seine-Saint-Denis**

Quartier P. Picasso, Immeuble 3 - 93008  
 Bobigny  
 Tél. : 01.41.60.50.00  
 Fax : 01.48.31.63.16

**MGEN**

28-30, avenue Henry Varagnat -  
 93144 BONDY CEDEX  
 Tél. : 01 48 50 52 30  
 e-mail : www.mgen.fr

**MAIF**

15-19, rue E. Dolet  
 93140 BONDY  
 Tél. : 01.48.02.79.79  
 Fax : 01.48.02.79.70

ou

Immeuble Le Stadium  
 3 avenue Francis de Pressensé  
 93210 La Plaine Saint Denis  
 Tél. : 01.43.11.40.40  
 Fax : 01.43.11.40.41

**CASDEN**

44, avenue Carnot - 93140 BONDY  
 Tél. : 08.20.33.77.93

**CDDP de Seine-Saint-Denis**

48-50, rue Anizan-Cavillon  
 93350 Le Bourget  
 Tél. : 01 49 92 17 17  
 Fax : 01 49 92 17 15

**Etablissements classés de Seine Saint Denis (suite)**

0931613Y	LYC	LOUISE MICHEL	BOBIGNY	S		V		A
0931950P	SEP	AN. LYC A. SABATIER	BOBIGNY			V		A
0932123C	LYC	A. SABATIER	BOBIGNY			V		A
0930118Y	LYC	JEAN RENOIR	BONDY			V		A
0930129K	LP	MARCEL PAGNOL	BONDY			V		A
0931005M	CLG	PIERRE CURIE	BONDY			V		A
0931612X	CLG	JEAN ZAY	BONDY	Z	AR	V	P	A
0931711E	CLG	JEAN RENOIR	BONDY			V		A
0932282A	LP	LAGRANGE	BONDY			V		A
0931788N	CLG	HENRI SELIER	BONDY			V	P	A
0931860S	CLG	BROSSOLETTE	BONDY			V	P	A
0931740L	SGT	AN. DU LP LAGRANGE	BONDY			V		A
0930616P	CLG	ROMAIN ROLLAND	CLICHY SOUS BOIS	Z+S	AR	V		A
0930856A	SEP	LYC A. NOBEL	CLICHY SOUS BOIS	Z+S		V		A
0931221X	CLG	LOUISE MICHEL	CLICHY SOUS BOIS	Z	AR	V	P	A
0931491R	SEP	AN. CLG L. MICHEL	CLICHY SOUS BOIS	Z		V	P	A
0932026X	LYC	A. NOBEL	CLICHY SOUS BOIS	S		V		A
0932366S	CLG	ROBERT DOISNEAU	CLICHY SOUS BOIS		AR	V		A
0930119Z	LYC	EUGENE DELACROIX	DRANCY	S		V		A
0930540G	SEP	AN. LYC P. ROLLAND	DRANCY			V		A
0930892P	CLG	ANATOLE FANCE	DRANCY			V		A
0931199Y	CLG	PAUL LANGEVIN	DRANCY	Z		V		A
0931200Z	CLG	PIERRE SEMARD	DRANCY			V		A
0931201A	CLG	PAUL BERT	DRANCY			V		A
0931202B	CLG	LIBERTE	DRANCY			V		A
0931377S	CLG	JORISSEN	DRANCY	Z		V		A
0931432B	SEP	AN. LYC E. DELACROIX	DRANCY	S		V		A
0932229T	LYC	PAUL LE ROLLAND	DRANCY			V		A
0931376R	CLG	J BAPTISTE CLEMENT	DUGNY			V		A
0930120A	LYC	JACQUES FEYDER	EPINAY SUR SEINE	S		V		A
0930893R	CLG	R. MARTIN DU GARD	EPINAY SUR SEINE	Z		V		A
0931145P	CLG	ROBESPIERRE	EPINAY SUR SEINE	Z		V		A
0931207G	CLG	EVARISTE GALOIS	EPINAY SUR SEINE			V	P	A
0931428X	CLG	J. VIGO	EPINAY SUR SEINE	Z		V	P	A
0931735F	LP	LOUISE MICHEL	EPINAY SUR SEINE			V		A
0931233K	LP	J BAPTISTE CLEMENT	GAGNY			V		A
0932372Z	SGT	DU LP J B CLEMENT	GAGNY			V		A
0930128J	LP	DENIS PAPIN	LA COURNEUVE	Z		V		A
0931148T	CLG	GEORGES POLITZER	LA COURNEUVE	Z		V		A
0931188L	CLG	POINCARÉ	LA COURNEUVE	Z		V	P	A
0931429Y	CLG	JEAN VILAR	LA COURNEUVE	Z	AR	V	P	A
0931430Z	LYC	JACQUES BREL	LA COURNEUVE			V		A
0931738J	LP	ARTHUR RIMBAUD	LA COURNEUVE	Z		V		A
0930611J	CLG	NELSON MANDELA	LE BLANC MESNIL	Z		V		A
0930831Y	LP	ARISTIDE BRIAND	LE BLANC MESNIL CEDEX			V		A
0930884F	CLG	A. ET EUGENIE COTTON	LE BLANC MESNIL			V		A
0931204D	CLG	MARCEL CACHIN	LE BLANC MESNIL			V		A
0931205E	SEP	AN. LYC JEAN MOULIN	LE BLANC MESNIL			V		A
0931433C	CLG	DESCARTES	LE BLANC MESNIL	Z		V	P	A
0932034F	LYC	WOLFGANG A. MOZART	LE BLANC MESNIL			V		A
0932118X	LYC	JEAN MOULIN	LE BLANC MESNIL			V		A
0930136T	LP/SGT	CLAUDE-N. LEDOUX	LES PAVILLONS SOUS BOIS			V		A
0931765N	CLG	SISLEY	L'ILE ST DENIS	Z		V		A
0931546A	CLG	JEAN JAURES	MONTFERMEIL	Z+S		V	P	A
0931707A	CLG	PABLO PICASSO	MONTFERMEIL	Z+S		V	P	A
0930121B	LYC	JEAN JAURES	MONTREUIL			V		A
0930122C	LYC	CONDORCET	MONTREUIL			V		A
0930130L	LP	CONDORCET	MONTREUIL			V		A
0930131M	SEP	AN. LYC E. COTTON	MONTREUIL			V		A
0931151W	CLG	JEAN MOULIN	MONTREUIL			V		A
0931209J	CLG	GEORGES POLITZER	MONTREUIL	Z		V		A
0931210K	CLG	M. BERTHELOT	MONTREUIL			V		A
0931211L	CLG	MARAIS DE VILLIERS	MONTREUIL			V		A
0931212M	CLG	LENAIN DE TILLEMONT	MONTREUIL	Z	AR	V		A
0931213N	CLG	FABIEN	MONTREUIL			V		A
0931448U	CLG	PAUL ELUARD	MONTREUIL	Z		V		A
0931712F	CLG	JEAN JAURES	MONTREUIL			V		A
0930121B	LYC	JEAN JAURES	MONTREUIL			V		A
0931779D	LYC/SEP	DE L'HORTICULTURE	MONTREUIL			V		A
0932112R	SEP	AN DU LYCEE DE L'HORTICULTURE	MONTREUIL			V		A
0932116V	LYC	EUGENIE COTTON	MONTREUIL			V		A
0930894S	CLG	HONORE DE BALZAC	NEUILLY SUR MARNE	Z		V		A
0931228E	CLG	CAMUS	NEUILLY SUR MARNE			V		A
0931485J	CLG	GEORGES BRAQUE	NEUILLY SUR MARNE	Z		V		A
931609U	LP	JOSEPH CUGNOT	NEUILLY SUR MARNE			V		A
0932291K	SGT	AN. LP P. CUGNOT	NEUILLY SUR MARNE			V		A
0930883E	CLG	SAINT EXUPERY	NOISY LE GRAND			V		A
0931214P	CLG	CLOS SAINT VINCENT	NOISY LE GRAND			V		A
0931565W	LYC	FLORA TRISTAN	NOISY LE GRAND			V		A
0931614Z	CLG	JACQUES PREVERT	NOISY LE GRAND			V		A



## Val de Marne (94)

### Préfecture du Val de Marne

Av. du Gal de Gaulle  
94011 Créteil  
Tél. : 01.49.56.60.00

### Inspection académique du Val-de-Marne

68, avenue du Général de Gaulle - 94011 Créteil  
Tél. : 01.45.17.60.00  
Fax : 01.45.17.62.80

### MGEN

2, rue Antoine Etex  
94000 CRETEIL CEDEX  
Tél. : 01.43.77.12.34  
e-mail : www.mgen.fr

### MAIF

40-62, rue du Général Malleret  
Joinville  
94405 VITRY CEDEX  
Tél. : 01.47.18.31.90  
Fax : 01 47 18 31 81

ou

79 bd J.B. Oudry  
94035 CRETEIL CEDEX  
Tél. : 01.43.99.62.00  
Fax : 01 43 99 62 01

ou

13 Avenue Auguste Rodin  
94354 VILLIERS SUR MARNE  
CEDEX  
Tél. : 01 49 41 42 00  
Fax : 01 49 41 42 01

### CASDEN

2, rue Antoine Etex  
94000 CRETEIL  
Tél. : 08.20.33.77.94

### CDDP du Val de Marne

14, rue Raymond-Poincaré  
94000 CRETEIL  
Tél. : 01 42 07 86 35  
Fax : 01 48 98 31 60

## Etablissements classés de Seine Saint Denis (suite)

0931978V	CLG	VICTOR HUGO	NOISY LE GRAND	Z		V	A
0932047V	LYC	EVARISTE GALOIS	NOISY LE GRAND			V	A
0932113S	SEP	AN. LYC E. GALOIS	NOISY LE GRAND			V	A
0930123D	LYC	OLYMPE DE GOUGES	NOISY LE SEC			V	A
0930133P	LP	MIXTE MOULIN FONDU	NOISY LE SEC			V	A
0931610V	CLG	JACQUES PREVERT	NOISY LE SEC			V	A
0931710D	CLG	OLYMPE DE GOUGES	NOISY LE SEC	Z		V	A
0931883S	CLG	RENE CASSIN	NOISY LE SEC			V	A
0930124E	LYC	MARCELIN BERTHELOT	PANTIN			V	A
0930134R	SEP	AN. LYC F. FAURE	PANTIN	Z		V	A
0930135S	LP	SIMONE WEIL	PANTIN			V	A
0931216S	CLG	JEAN JAURES	PANTIN	Z+S	AR	V	A
0931217T	CLG	JOLIOT CURIE	PANTIN	Z		V	A
0931218U	CLG	JEAN LOLIVE	PANTIN	Z		V	A
0931713G	CLG	LAVOISIER	PANTIN			V	A
0932117W	LYC	FELIX FAURE	PANTIN	Z		V	A
0931223Z	CLG	G. COURBET	PIERREFITTE SUR SEINE	Z		V	A
0931224A	CLG	PABLO NERUDA	PIERREFITTE SUR SEINE	Z		V	A
0930137U	SEP	AN. DU LYCEE LIBERTE	ROMAINVILLE			V	A
0931222Y	CLG	P.A. HOUEL	ROMAINVILLE			V	A
0931381W	CLG	GUSTAVE COURBET	ROMAINVILLE	Z		V	A
0932267J	LYC	LIBERTE	ROMAINVILLE			V	A
0930586G	CLG	ALBERT CAMUS	ROSNY SOUS BOIS			V	A
0930593P	CLG	SAINT EXUPERY	ROSNY SOUS BOIS			V	A
0931723T	CLG	LANGEVIN WALLON	ROSNY SOUS BOIS			V	A
0931739K	LP	J. MOULIN	ROSNY SOUS BOIS			V	A
0932031C	LYC	CHARLES DE GAULLE	ROSNY SOUS BOIS			V	A
0930125F	LYC/SEP	PAUL ELUARD	SAINT DENIS	S		V	A
0930138V	LP	FREDERIC BARTHOLDI	SAINT DENIS	S		V	A
0930865K	CLG	JEAN LURCAT	SAINT DENIS	Z		V	A
0931229F	CLG	FABIEN	SAINT DENIS	Z		V	A
0931230G	CLG	ELSA TRIOLET	SAINT DENIS	Z		V	A
0931231H	CLG	PIERRE DE GEYTER	SAINT DENIS	Z+S		V	A
0931232J	CLG	HENRI BARBUSSE	SAINT DENIS	Z		V	A
0931388D	SEP	AN. LYC DE L'ENNA	SAINT DENIS			V	A
0931427W	SEP	AN. LYC SUGER	SAINT DENIS			V	A
0931489N	CLG	F. GARCIA LORCA	SAINT DENIS	Z+S	AR	V	A
0931490P	CLG	LA COURTILLE	SAINT DENIS	Z		V	A
0932121A	LYC	SUGER	SAINT DENIS			V	A
0932129J	LYC	LYCEE DE L'ENNA	SAINTDENIS			V	A
0932273R	CLG	IQBAL MASIH	SAINT DENIS	Z	AR	V	A
0930126G	LYC	AUGUSTE BLANQUI	SAINT OUEN	S		V	A
0930140X	SEP	AN. LYC M. CACHIN	SAINT OUEN	Z		V	A
0930141Y	SEP	AN. LYC A. BLANQUI	SAINT OUEN	S		V	A
0931143M	CLG	JEAN JAURES	SAINT OUEN	Z		V	A
0931144N	CLG	MICHELET	SAINT OUEN	Z		V	A
0932074Z	LYC	MARCEL CACHIN	SAINT OUEN	Z		V	A
0932261C	CLG	JOSEPHINE BAKER	SAINT OUEN	Z		V	A
0930897V	CLG	PAUL PAINLEVE	SEVRAN	Z		V	A
0931190N	CLG	EVARISTE GALOIS	SEVRAN	Z		V	A
0931979W	CLG	G. BRASSENS	SEVRAN			V	A
0932048W	LYC	BLAISE CENDRARS	SEVRAN			V	A
0932236A	SEP	AN. LYC B. CENDRARS	SEVRAN			V	A
0932262D	CLG	LA PLEIADE	SEVRAN			V	A
0931147S	CLG	MAURICE THOREZ	STAINS	Z	AR	V	A
0931225B	CLG	JOLIOT CURIE	STAINS	Z		V	A
0931226C	CLG	PABLO NERUDA	STAINS	Z		V	A
0931543X	SES	PABLO NERUDA	STAINS	Z		V	A
0931736G	SEP	AN. LYC M. UTRILLO	STAINS	S		V	A
0932030B	LYC	M. UTRILLO	STAINS	S		V	A
0931149U	CLG	RONSDARD	TREMBLAY EN FRANCE			V	A
0931497X	CLG	DESCARTES	TREMBLAY EN FRANCE			V	A
0931192R	CLG	LES MOUSSEAUX	VILLEPINTE			V	A
0931571C	SEP	AN. LYC G. BRASSENS	VILLEPINTE			V	A
0931584S	LYC	JEAN ROSTAND	VILLEPINTE			V	A
0931607S	CLG	JEAN JAURES	VILLEPINTE	Z		V	A
0932038K	CLG	FRANCOISE DOLTO	VILLEPINTE			V	A
0932228S	SEP	AN. LYC J. ROSTAND	VILLEPINTE			V	A
0932260B	LYC	G. BRASSENS	VILLEPINTE			V	A
0932263E	CLG	CAMILLE CLAUDEL	VILLEPINTE	Z		V	A
0931206F	CLG	JEAN VILAR	VILLETANEUSE	Z		V	A
0932334G	CLG	LUCIE AUBRAC	VILLETANEUSE	Z	AR	V	A



**n'hésitez plus**  
**contactez nous**

<http://sections.se-unsa.org/creteil>  
[ac-creteil@se-unsa.org](mailto:ac-creteil@se-unsa.org)  
01 43 99 10 88

## AIDES SOCIALES

## Les établissements classés du Val de Marne (94)

Plusieurs aides peuvent vous être accordées en fonction de vos revenus, et se demandent soit auprès de l'intendant de votre établissement, soit auprès du service social du personnel de l'Inspection Académique de laquelle vous dépendrez à la rentrée. Certaines sont spécifiques à l'académie de Créteil.

### A/ Demande à votre établissement :

#### 1 - La prime spéciale d'installation :

Tous les personnels en bénéficient, sauf les CPE logés et les professeurs agrégés qui ne remplissent pas les critères financiers des conditions d'attribution. Cette prime doit être demandée par l'intermédiaire de votre intendant dès votre arrivée dans l'établissement (de 1890,41 € à 1947,12 € en fonction de votre zone de résidence administrative).

**2 - Le remboursement de la carte orange :** cette indemnité permet le remboursement de 40 % la moitié de son coût.

**B/ Demande à l'inspection académique** (faire un courrier et joindre une grande enveloppe suffisamment affranchie pour la réponse, formulaire sur le site du rectorat « carrière et droits sociaux » ) :

**1 - La prime C.I.V.** est une aide au logement attribuée à tous les fonctionnaires néo-titulaires affectés dans un établissement ZEP, PEP 4, difficile ou sensible (de 305 à 610 €).

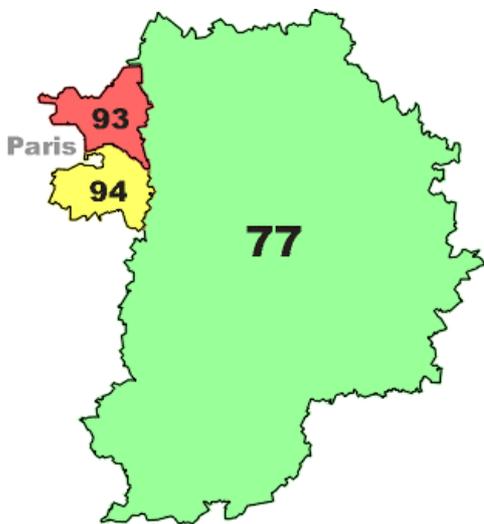
**2 - Les prestations** attribuées à tous les fonctionnaires (**A.I.P.** et **P.I.P.**) : Aide (jusqu'à 610 € non remboursables) et Prêt à l'installation en région parisienne (jusqu'à 1220 € remboursables par mensualités de 30 €).

La prime CIV n'est pas cumulable avec les prestations AIP ; PIP

**3 - Les prestations** attribuées dans le cadre des actions sociales d'initiative académique (A.S.I.A.) : Installation en région parisienne (305 € - cumulable avec l'A.I.P.-P.I.P.), et aide au cautionnement (A.S.I.A. Caution 50 % de la caution, plafonné à 458 € - non cumulable avec l'A.I.P.-P.I.P.)

Numéro	Sigle	Désignation	Ville	Classification (Z=ZEP, AR=Amb. Réussite, A=APV, V=Violence)		
				Z	AR	V
0940126B	LYC	MAXIMILIEN PERRET	ALFORTVILLE			V
0941020Y	CLG	HENRI BARBUSSE	ALFORTVILLE	Z		V
0941021Z	CLG	PAUL LANGEVIN	ALFORTVILLE			V
0941022A	CLG	LEON BLUM	ALFORTVILLE			V
0941966B	SEP	AN. M. PERRET	ALFORTVILLE			V
0941478W	CLG	B. CENDRARD	BOISSY SAINT LEGER	Z		
0940171A	EREA	STENDHAL	BONNEUIL SUR MARNE			V
0941095E	CLG	PAUL ELUARD	BONNEUIL SUR MARNE	Z+S		V
0940112L	LYC	LOUISE MICHEL	CHAMPIGNY S/M CEDEX			V
0940113M	LYC	ANGEVIN WALLON	CHAMPIGNY S/M CEDEX			V
0940132H	LP	GABRIEL PERI	CHAMPIGNY SUR MARNE	Z		V
0940133J	SEP	AN. LYC. M. DORMOY	CHAMPIGNY SUR MARNE			V
0940786U	CLG	LUCIE AUBRAC	CHAMPIGNY SUR MARNE	Z		V
0941015T	CLG	MUSSELBURGH	CHAMPIGNY SUR MARNE			V
0941088X	SEP	AN. DU LYC. LAN WALLON	CHAMPIGNY SUR MARNE			V
0941092B	CLG	ELSA TRIOLET	CHAMPIGNY SUR MARNE	Z+S	AR	V
0941299B	CLG	PAUL V. COUTURIER	CHAMPIGNY SUR MARNE	Z		V
0941431V	CLG	LOUISE MICHEL	CHAMPIGNY SUR MARNE			V
0941951K	LYC	MARX DORMOY	CHAMPIGNY SUR MARNE			V
0942033Z	SEP	AN. DU LYCEE L. MICHEL	CHAMPIGNY SUR MARNE			V
0940787V	CLG	BOILEAU	CHENNEVIERES SUR MARNE	Z		V
0941348E	CLG	MOLIERE	CHENNEVIERES SUR MARNE			V
0941470M	LYC	CHAMPLAIN	CHENNEVIERES SUR MARNE			V
0941604H	LP	CHAMPLAIN	CHENNEVIERES SUR MARNE	Z		V
0940141T	LP	JACQUES BREL	CHOISY LE ROI	Z		V
0941040V	CLG	EMILE ZOLA	CHOISY LE ROI			V
0941229A	CLG	JULES VALLES	CHOISY LE ROI			V
0941231C	CLG	HENRI MATISSE	CHOISY LE ROI	Z		V
0941232D	LP	JEAN MACE	CHOISY LE ROI			V
0940003T	CLG	LAPLACE	CRETEIL	Z		V
0940006W	CLG	ALBERT SCHWEITZER	CRETEIL			V
0940031Y	CLG	VICTOR HUGO	CRETEIL			V
0940100Y	CLG	PLAISANCE	CRETEIL			V
0940114N	LYC	A. DE SAINT EXUPERY	CRETEIL			V
0940521F	CLG	PASTEUR	CRETEIL			V
0941018W	LYC	EDOUARD BRANLY	CRETEIL			V
0941019X	SEP	AN. LYC E. BRANLY	CRETEIL			V
0941102M	CLG	CLEMENT GUYARD	CRETEIL			V
0941351H	CLG	LOUIS ISSAURAT	CRETEIL			V
0941413A	LYC	LEON BLUM	CRETEIL			V
0941471N	SEP	AN. LYCEE ST EXUPERY	CRETEIL			V
0941606K	SEP	AN. LYCEE LEON BLUM	CRETEIL			V
0941930M	LYC	GUTENBERG	CRETEIL CEDEX			V
0942020K	SEP	AN. LYC GUTENBERG	CRETEIL CEDEX			V
0942127B	CLG	SIMONE DE BEAUVOIR	CRETEIL			V
0941296Y	CLG	JEAN MACE	FONTENAY SOUS BOIS	Z		
0941298A	LP	MICHELET	FONTENAY SOUS BOIS			
0941099J	CLG	P. CURIE	GENTILLY	Z		
0940115P	LYC	ROMAIN ROLLAND	IVRY SUR SEINE			V
0940136M	SEP	AN. LYC F. LEGER	IVRY SUR SEINE			V
0941025D	CLG	GEORGES POLITZER	IVRY SUR SEINE			V
0941026E	CLG	MOLIERE	IVRY SUR SEINE	Z		V
0941045A	SES	GEORGES POLITZER	IVRY SUR SEINE			V
0941601E	CLG	ROMAIN ROLLAND	IVRY SUR SEINE			V
0941781A	CLG	HENRI WALLON	IVRY SUR SEINE	Z		V
0941972H	LYC	FERNAND LEGER	IVRY SUR SEINE			V
0940022N	CLG	JEAN PERRIN	LE KREMLIN BICETRE			V
0941474S	LYC	DARIUS MILHAUD	LE KREMLIN BICETRE			V
0941475T	SEP	AN. LYCEE MILHAUD	LE KREMLIN BICETRE			V
0941635S	SEP	AN. LYC P. BROSOLETTTE	LE KREMLIN BICETRE			V
0941679P	CLG	ALBERT CRON	LE KREMLIN BICETRE			V
0941975L	LYC	PIERRE BROSOLETTTE	LE KREMLIN BICETRE			V
0940551N	CLG	EUGENE CHEVREUL	L'HAY LES ROSES	Z		
0941024C	CLG	JULES FERRY	MAISONS AFLORT	Z		
0940138 P	LP	ARMAND GUILLAUMIN	ORLY	Z		V
0941042X	CLG	DORVAL	ORLY	Z		V
0941044Z	CLG	ROBERT DESNOS	ORLY	Z+S	AR	V
0942146X	SGT	DU LP AN CORNEILLE	ORLY			
0941052H	CLG	JOLIOT CURIE	VALENTON	Z		V A
0941036R	CLG	KARL MARX	VILLEJUIF	Z		A
0940749D	CLG	ROLAND GARRROS	VILLENEUVE ST GEORGES	Z		V A
0940750E	SEP	AN. LYC F. ARAGO	VILLENEUVE ST GEORGES			V A
0940791Z	CLG	PIERRE BROSOLETTTE	VILLENEUVE ST GEORGES	Z		V A
0940792A	CLG	JULES FERRY	VILLENEUVE ST GEORGES	Z		V A
0941952L	LYC	FRANCOIS ARAGO	VILLENEUVE ST GEORGES			V A
0940042K	CLG	ADOLPHE CHERIOUX	VITRY SUR SEINE	Z+S		V A
0940129E	LYC	JEAN MACE	VITRY SUR SEINE	S		V A
0940144W	SEP	AN. LYC JEAN MACE	VITRY SUR SEINE	S		V A
0940145X	LP	CAMILLE CLAUDEL	VITRY SUR SEINE			V A
0940794C	CLG	GUSTAVE MONOD	VITRY SUR SEINE	S		V A
0941029H	CLG	JULES VALLES	VITRY SUR SEINE	Z+S		V A





## Et la géographie dans tout ça ...

*Au moment de votre choix d'affectation pour le mouvement intra-académique, vous devrez tenir compte des moyens de transport ...*

Sur les cartes pages 3 et 4, vous trouverez les principaux axes routiers. En ce qui concerne les transports en commun, le mieux est de consulter le site Internet de la RATP.

Nous vous déconseillons de demander un poste dans les zones rurales de Seine et Marne si vous n'avez pas de voiture, car le réseau de transport en communs y est beaucoup moins développé que dans les deux autres départements.

Penser également que la proximité de Paris, est intéressante tant au niveau culturel et des loisirs, qu'au niveau du retour vers votre famille en province. Le temps est parfois plus long pour rejoindre l'aéroport ou la gare que le temps de voyage à proprement parler.

**Plus vous êtes à proximité de Paris, moins c'est long pour rentrer chez vous, en province.**

Etablissements classés du Val de Marne (suite)						
0941032L	CLG	CASANOVA	VITRY SUR SEINE			V A
0941033M	CLG	JEAN PERRIN	VITRY SUR SEINE			V A
0941034N	CLG	LAKANAL	VITRY SUR SEINE			V A
0941224V	CLG	RABELAIS	VITRY SUR SEINE	Z+S		V A
0941294W	LYC	ADOLPHE CHERIOUX	VITRY SUR SEINE			V A
0941357P	LP	J. JACQUES ROUSSEAU	VITRY SUR SEINE			V A
0941473R	SEP	AN. L. A. CHERIOUX	VITRY SUR SEINE	S		V A
0942125Z	SGT	A.L. J.J. ROUSSEAU	VITRY SUR SEINE			V A

## ZEP, sensible, APV, ... ça veut dire quoi ?

Pour beaucoup d'entre nous, on sait un peu ce qui se cache derrière ces abréviations mais tous les ans, une nouvelle apparaît...

1. Classement ZEP : les collèges ont été classés (en grande partie) en fonction de critères sociaux des familles. Les établissements ont des moyens supplémentaires dans leur dotation (pour alléger les classes et mener des projets spécifiques) et les enseignants perçoivent une prime ZEP.
2. Etablissement sensible : ce classement a été réalisé plus tard et concerne les établissements qui sont dans un contexte particulièrement difficile.
3. Prévention violence : ce sont les communes qui ont été classées dans ce cas (dans le cadre de la politique de la ville) et donc les établissements de ladite commune quels que soient leurs situations.
4. APV ou « affectation à caractère prioritaire justifiant une valorisation » : ce dispositif ne concerne que les mutations des personnels et n'apporte rien d'autre. Il vise à stabiliser les enseignants dans des établissements en donnant droit à une bonification après 5 ou 8 ans d'exercice dans le même établissement.
5. Collège "ambition réussite" : dans le cadre de la réforme de l'éducation prioritaire, le ministère a créé cette classification. Enseignants coordonateurs et assistants pédagogiques en sont les éléments essentiels.

## Simple, non ?

Il faut croire que nos gouvernants sont dans l'incapacité d'organiser le système éducatif simplement. On cumule des classements identiques qui ne veulent plus rien dire ! **Et à chaque réforme, un nouveau sigle et pas de changement.**

## Réforme de l'éducation prioritaire

Elle paraît indispensable mais elle est réalisée dans la précipitation après « la crise des banlieues » qui est plus une crise de la misère qu'autre chose et dans un contexte où quoiqu'il arrive, il faut dépenser moins. La politique n'est plus au service de valeurs et d'idéaux mais au service de l'argent, **VIVE L'INTERET GENERAL !!**



**Se n'hésitez plus contactez nous**

<http://sections.se-unsas.org/creteil>  
[ac-creteil@se-unsas.org](mailto:ac-creteil@se-unsas.org)

# La page des internautes ...

Les années passées furent marquées par l'avènement d'internet. Aussi, nous ne pouvions rester insensibles à cela, et nous vous proposons un recueil d'adresses pouvant vous être très utiles lors de votre installation en région parisienne, mais aussi tout au long de votre séjour dans l'académie de Créteil.

Nom	Adresse web	Description
<b>SITES DE L'EDUCATION NATIONALE</b>		
Ministère de l'Education Nationale	<a href="http://www.education.gouv.fr">http://www.education.gouv.fr</a>	Accès général aux différents sites du Ministère, accès au SIAM, au SIAC, au B.O. et autres informations
Rectorat de Créteil	<a href="http://www.ac-creteil.fr">http://www.ac-creteil.fr</a>	Circulaires rectorales, SIAM, informations diverses sur l'académie et les établissements.
Inspection Académique de Seine et Marne	<a href="http://www.ac-creteil.fr/ia77">http://www.ac-creteil.fr/ia77</a>	Informations sur les établissements, élèves et personnels de Seine et Marne
Inspection Académique de Seine Saint Denis	<a href="http://www.ac-creteil.fr/ia93">http://www.ac-creteil.fr/ia93</a>	Informations sur les établissements, élèves et personnels de Seine Saint Denis
Inspection Académique du Val de Marne	<a href="http://www.ac-creteil.fr/ia94">http://www.ac-creteil.fr/ia94</a>	Informations sur les établissements, élèves et personnels du Val de Marne
IUFM de Créteil	<a href="http://www.creteil.iufm.fr">http://www.creteil.iufm.fr</a>	Informations sur les formations de l'IUFM, actualité des examens et concours ...
CNDP	<a href="http://www.cndp.fr">http://www.cndp.fr</a>	Les informations pédagogiques, textes officiels, ...
CRDP de Créteil	<a href="http://www.ac-creteil.fr/crdp">http://www.ac-creteil.fr/crdp</a>	Ressources pédagogiques
<b>SYNDICAT ET PARTENAIRES DE L'EDUCATION NATIONALE</b>		
SE-UNSA	<a href="http://www.se-unsas.org">http://www.se-unsas.org</a>	Le site du SE-UNSA, où vous trouverez toutes les informations sur l'actualité syndicale et professionnelle.
CASDEN	<a href="http://www.casden.fr">http://www.casden.fr</a>	La CASDEN, filiale de la Banque Populaire, offre des conditions de prêt avantageuses aux enseignants.
MAIF	<a href="http://www.maif.fr">http://www.maif.fr</a>	Devis, tarifs, informations diverses, ...
MGEN	<a href="http://www.mgen.fr">http://www.mgen.fr</a>	Consultez votre dossier MGEN, vos décomptes, ...
<b>SITES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>		
Conseil Régional Ile de France	<a href="http://www.cr-ile-de-france.fr">http://www.cr-ile-de-france.fr</a>	Pour tout savoir sur votre région d'adoption ...
Conseil Général 77	<a href="http://www.cg77.fr">http://www.cg77.fr</a>	Informations sur le département de Seine et Marne
Conseil Général 93	<a href="http://www.cg93.fr">http://www.cg93.fr</a>	Informations sur le département de Seine Saint Denis
Conseil Général 94	<a href="http://www.cg94.net">http://www.cg94.net</a>	Informations sur le département du Val de Marne
<b>SITES PRATIQUES SUR LES MOYENS DE TRANSPORT</b>		
RATP	<a href="http://www.ratp.fr">http://www.ratp.fr</a>	Toutes les lignes, calculs d'itinéraires, tarifs ...
SNCF	<a href="http://www.sncf.fr">http://www.sncf.fr</a>	Horaires, réservations, tarifs, ...
Aéroport de Paris	<a href="http://www.adp.fr">http://www.adp.fr</a>	Horaires, réservations, tarifs, ...
Mappy (itinéraires routiers)	<a href="http://www.mappy.fr">http://www.mappy.fr</a>	Un site qui vous permet de calculer, et d'optimiser vos itinéraires routiers.
Sytadin	<a href="http://www.sytadin.tm.fr">http://www.sytadin.tm.fr</a>	Le trafic en temps réel, des cartes pour Paris intra-muros.
Airparif	<a href="http://www.airparif.asso.fr/">http://www.airparif.asso.fr/</a>	L'indice du jour, et tout ce qu'il faut savoir. Airparif est un organisme de la Région.
<b>SITES PRATIQUES POUR LA RECHERCHE DE LOGEMENT</b>		
Journal de Particulier à Particulier	<a href="http://www.pap.fr">http://www.pap.fr</a>	Pour vous loger sans passer par une agence. Site remis à jour tous les jeudis matins.
Entre particuliers	<a href="http://www.entrep particulier.com">http://www.entrep particulier.com</a>	Un site indépendant qui met en ligne des annonces de location et de vente.
Journal « Bonjour »	<a href="http://www.bonjour.fr">http://www.bonjour.fr</a>	Un site d'annonces indépendant pour des logements à la location et à la vente.
La centrale	<a href="http://www.lacentrale.fr">http://www.lacentrale.fr</a>	Un site généraliste, mais où l'on trouve de nombreuses annonces de logements.
Se loger	<a href="http://www.seloger.com">http://www.seloger.com</a>	Portail immobilier très complet qui regroupe des annonces d'agences, location et vente.
FNAIM	<a href="http://www.fnaim.fr">http://www.fnaim.fr</a>	Toutes les annonces des agences Fnaim en France. Location et vente.
123 immo	<a href="http://www.123immo.com">http://www.123immo.com</a>	Portail immobilier qui regroupe des annonces de professionnels ; location et vente.
Immostreet	<a href="http://www.immostreet.com">http://www.immostreet.com</a>	Portail où particuliers et agences peuvent déposer des annonces. Location et vente.
Nextdom	<a href="http://www.nextdom.com">http://www.nextdom.com</a>	Portail immobilier qui propose des annonces de biens à louer et à vendre.
<b>SITES DIVERS (sorties, journaux, tourisme, s'équiper)</b>		
Mister Gooddeal	<a href="http://www.mrgooddeal.com">http://www.mrgooddeal.com</a>	Un site internet où l'on trouve de l'électronique de loisirs et de l'électroménager, avec de très bons prix.
Le Pariscope	<a href="http://www.pariscopie.fr">http://www.pariscopie.fr</a>	Toute l'information sur les spectacles, horaires et salles de cinéma, nouveautés, bars, restaurants, ...
Le Parisien	<a href="http://www.leparisien.fr">http://www.leparisien.fr</a>	Journal régional de Paris et de l'Ile de France.
La cité des sciences	<a href="http://www.cite-sciences.fr">http://www.cite-sciences.fr</a>	Le site officiel de la cité des sciences.
Site touristique officiel de l'Ile-de-france	<a href="http://www.paris-ile-de-france.com">http://www.paris-ile-de-france.com</a>	Après vous être installés, divertissez vous, visitez Paris et la région.

# Les titulaires sur zone de remplacement

*Affiner sa demande...*

## La saisie des préférences

La saisie des préférences doit se faire en même temps que les vœux intra-académiques. La formulation est proposée dans SIAM dès lors que vous enregistrez un vœu « zone de remplacement ». Vous devez choisir le type de remplacement que vous souhaitez effectuer :

- Soit des remplacements de courte ou moyenne durée
- Soit des remplacements de longue durée pour choisir leur établissement (5 vœux préférentiels possibles à l'intérieur de la ZR).

Ces vœux préférentiels ne sont qu'indicatifs et vous pouvez être amené à partir en extension ou à effectuer un autre type de remplacement que celui que vous avez choisi car les affectations à l'année sont prioritaires.

Quoi qu'il en soit, vous allez recevoir une affectation de **rattachement administratif**. Cet établissement n'est que votre « boîte aux lettres » en attendant votre affectation définitive qui peut n'intervenir que début septembre.

*Affectation, ISSR, bonifications...*

## Les droits du TZR

Un TZR peut être amené à travailler sur les zones limitrophes à sa zone d'affectation. Dès lors que vous travaillez sur deux communes non limitrophes, vous bénéficiez d'une heure de décharge de service.

Si vous êtes affectés après la rentrée, même s'il s'agit d'un poste à l'année, vous devez bénéficier de l'ISSR. N'acceptez pas de changement d'établissement de rattachement après la rentrée.

Les TZR affectés en établissements APV bénéficient des bonifications mutation dès lors qu'ils y effectuent au moins 9 heures.

## Les zones de remplacement de l'académie

Il existe sept zones de remplacement sur l'académie. Les départements de Seine Saint Denis et du Val de Marne constituent chacun une zone de remplacement, et sont découpés en trois bassins de formation où seront affectés les TZR qui n'auront pas d'affectation à l'année à la rentrée. Le département de Seine et Marne, beaucoup plus vaste, est découpé en cinq zones. Vous trouverez le détail des zones de remplacement dans le tableau ci-dessous.

Chaque zone possède un code précis. A ces codes particuliers, s'ajoutent des codes pour chaque zone de remplacement départementales, qui permettent seuls de bénéficier des bonifications familiales, au même titre qu'un vœu départemental en poste fixe. Ces codes seront dans la note de service rectorale, disponible sur le site Internet du rectorat.

ZONE	CODE A UTILISER	COMMUNES (la commune principale est soulignée)
<b>SEINE ET MARNE (77) – Zone de remplacement départementale : ZR077</b>		
NORD	077001ZC	BAILLY ROMAINVILLIERS, CHAMIGNY, CLAYE-SOUILLY, CONGIS-SUR-THEROUANNE, CRECY LA CHAPELLE, CRÉGY LES MEAUX, CROUY SUR OURCQ, DAMARTIN EN GOËLE, ESPLY, LIZY SUR OURQ, LA FERTE SOUS JOUARRE, LONGPERRIER, <b>MEAUX</b> , MITRY-MORY, NANTEUIL LES MEAUX, OISSERY, OTHIS, SAINT-MARD, SAINT-SOUPLETS, TRILPORT, VILLEPARISIS.
NORD OUEST	077002ZL	BROU, BUSSY-ST-GEORGES, CHAMPS SUR MARNE, <b>CHELLES</b> , CLAYE-SOUILLY, COUNTRY, EMERAINVILLE, LAGNY, LOGNES, NOISIEL, PONTAULT COMBAULT, ROISSY EN BRIE, ST-THIBAUT LES VIGNES, THORIGNY, TORCY, VAIRES SUR MARNE, VILLEPARISIS.
CENTRE	077003ZV	<b>BRIE COMTE ROBERT</b> , CESSON, COMBS LA VILLE, COULOMMIERS, FAREMOUTIERS, FONTENAY-TRESIGNY, GRETZ-ARMAINVILLIERS, LA FERTE GAUCHER, LESIGNY, LIEUSAIN, MOUROUX, MOISSY, CRAMAYEL, NANDY, NEUFMOUTIERS EN BRIE, OZOIR, LA FERRIERE, PONTAULT COMBAULT, PRESLES EN BRIE, REBAIS, ROISSY EN BRIE, ROZAY EN BRIE, SAVIGNY LE TEMPLE, TOURNAN, VERT SAINT DENIS, VILLENEUVE SUR BELLOT.
SUD	077004ZD	AVON, BOIS LE ROI, CHAMPAGNE SUR SEINE, CHATEAU LANDON, DAMMARE LES LYS, FONTAINEBLEAU, LA CHAPELLE LA REINE, LA ROCHETTE, LE CHATELET EN BRIE, LE MEE SUR SEINE, LORREZ LE BOCAGE, MORET SUR LOING, MORMANT, <b>MELUN</b> , NEMOURS, PERTHES EN GATINAIS, SAINT FARGEAU PONTIERRY, SOUPPES SUR LOING, VAUX LE PENIL, VERNEUIL L'ETANG, VOISENON(MAINCY).
SUD EST	077005ZM	BRAY SUR SEINE, DONNEMARY-DONTILLY, MONTE-REAU, NANGIS, <b>PROVINS</b> , VARENNES SUR SEINE, VILLIERS ST GEORGES.
SEINE ET MARNE	077006ZW	TOUT LE DEPARTEMENT ( pour les disciplines : philosophie, génie civil, génie mécanique productive, physique appliquée, italien, portugais, chinois, russe, arabe, hébreu).
<b>SEINE SAINT DENIS (93) – Zone de remplacement départementale : ZR093</b>		
SEINE St DENIS (93)	0939951L	TOUT LE DEPARTEMENT
<b>VAL DE MARNE (94) – Zone de remplacement départementale : ZR094</b>		
VAL DE MARNE (94)	0949951F	TOUT LE DEPARTEMENT

**Demandez dès la rentrée la brochure Spécial TZR à la section académique du SE-UNSA, qui récapitule l'essentiel des textes régissant leur fonction, leurs droits et leurs devoirs. Ou si vous êtes syndiqué(e), téléchargez la plaquette dans la partie adhérents du site de la Section Académique:**

<http://sections.se-uns.org/creteil>



## Qui doit participer ?

Doivent obligatoirement y participer :

- **Les titulaires ou stagiaires** nommés dans l'académie à l'issue de la **phase inter académique**, à l'exception des enseignants retenus pour les postes spécifiques.
- Les personnels ayant bénéficié d'une **révision d'affectation**.
- Les affectés à titre provisoire au sein de l'académie.
- Les stagiaires précédemment titulaires et ne pouvant pas être maintenus dans leur poste (**instituteurs, professeur des écoles, PLP devenus certifiés...**)
- **Les personnels gérés hors académie** (détachement, affectation en TOM, en Andorre, écoles européennes) sollicitant leur ancienne académie.

Peuvent participer s'ils le désirent :

- Toutes les personnes déjà présentes dans l'Académie de CRETEIL (pour raisons personnelles ou autres). En cas de non satisfaction, elles conservent leur poste.

### Mode d'emploi

## Révision d'affectation

Si votre affectation ne vous convient pas, vous avez un recours possible, selon les conditions ci-dessous :

« Les révisions d'affectations ne pourront être prises en compte que dans les cinq jours suivant la publication des résultats du mouvement à partir des seuls motifs :

- décès du conjoint ou d'un enfant
- perte d'emploi du conjoint
- mutation du conjoint dans le cadre d'un autre mouvement de personnels du Ministère de l'Education Nationale
- mutation imprévisible et imposée du conjoint
- situation médicale aggravée
- retour de détachement connu tardivement par l'agent. »

## Types de postes ...

Le choix d'un type de poste particulier est un choix personnel qui relève d'une stratégie de carrière, chacun possédant des avantages et des inconvénients. Vous en trouverez ci-dessous une description.

### Postes fixes déclarés vacants pour le mouvement intra académique 2010 :

Cette liste est consultable sur SIAM lors de la saisie des vœux, mais d'autres postes se libèrent lors du mouvement inter-académique, et en cours du mouvement intra-académique ...

Attention : ne figurent que les postes dits « budgétaires » sur lesquels on peut affecter un enseignant. Les postes provisoires, complément de service, groupement horaires ne figurent pas. Ils seront attribués ensuite dans le cadre d'une affectation à l'année à des collègues ayant été nommés titulaires d'une ZR.

### Postes en zone de remplacement

Si vous êtes nommés en zone de remplacement vous pouvez bénéficier des primes ou bonifications indiciaires si vous êtes en établissement ZEP ou sensible. Vous bénéficiez aussi des bonifications pour les mutations APV.

## Conseils

### Certifiés, agrégés, EPS, PLP:

Présentez vous à votre chef d'établissement, afin de participer à l'élaboration de votre emploi du temps et d'émettre vos vœux (groupement d'heures ou de jours...), connaître les manuels avec lesquels vous allez travailler (ou les installations sportives à votre disposition), rencontrer des collègues ...

### C.P.E. :

Prenez contact avec votre chef d'établissement et le collègue qui part, pour commencer à échanger vos pratiques avec vos collègues (mieux connaître les habitudes de la « maison »), éventuellement aussi afin de vous enquêter sur l'existence d'un logement de fonction, ou d'une possibilité de logement par utilité de service, à proximité (n'hésitez pas à être très convaincant quant à cette nécessité ! ATTENTION ces 2 types de logement sont différents et n'engagent pas aux mêmes obligations !)

### Postes spécifiques académiques

Ces postes regroupent les anciens postes PEP 2 et PEP 3

Cette catégorie recense les postes à modalités particulières d'exercice. Il s'agit des postes dans trois EREA de l'académie, des postes CPE en internat ou des postes dans des établissements particuliers comme l'internat de Sourdun.

Les EREA, établissements régionaux d'enseignement adapté, accueillent des élèves en difficulté scolaire et/ou sociale, parfois avec des troubles du comportement. Les EREA de Bonneuil-sur-Marne et de Nogent-sur-Marne (94) accueillent des élèves en difficultés scolaire et sociale ; l'EREA de Chamigny (77) accueille des élèves ayant des troubles du comportement.

Elle recense également des postes à compétences particulières, définis en fonction du profil de l'enseignant à recruter. Toute candidature à un poste spécifique académique est soumise à l'avis des corps d'inspection. La liste des postes sera soumise à l'avis du Comité technique paritaire académique.

La liste de ces postes sera mise à disposition sur le site de l'académie de Créteil. Les codes de saisie de vœux sur ces postes est également disponible sur le site du rectorat. Chaque dossier est à renvoyer avec la confirmation de demande pour -le vendredi 9 avril 2010 - zones A et C -le mercredi 21 avril 2010 - zone B.

Pour plus de détails consultez la circulaire académique sur notre site.



## COMMENT FAIRE SES VOEUX ?

Les vœux peuvent porter sur des établissements précis ou des zones géographiques plus larges (commune, groupement de communes, département, académie, zone de remplacement ou toutes zones de remplacement d'un département ou de l'académie).

Sur les zones géographiques, le type d'établissement (collège, lycée, lycée professionnel, PEP ...) peut être précisé.

Un vœu portant sur une zone géographique porte sur tous les postes fixes sauf les postes spécifiques. Il faut donc ajouter d'autres vœux pour couvrir totalement une zone géographique, en rajoutant par exemple le vœu TZR incluant la zone géographique visée.

Des bonifications sont attribuées à partir de 5 ans d'exercice dans les établissements classés APV : attention, ces bonifications «APV» ne seront utilisables, plus tard, que sur un vœu commune au minimum.

Il est important de faire précéder un vœu large (« tout poste dans tel département ») d'un vœu précis dit indicatif («tout poste dans telle commune») pour pouvoir être rapproché au maximum du vœu précis si on ne peut pas l'obtenir. En absence de vœu précis, l'affectation obtenue sur le vœu large ne pourrait pas être modifiée en CAPA.

L'ordre des vœux est important pour le candidat (mettre en vœu 1 ce que l'on souhaite le plus), mais cet ordre ne sert pas à départager les éventuels ex-aequo. C'est le barème, la présence ou non de bonifications familiales et l'âge (le plus âgé passant avant le plus jeune) qui déterminent l'ordre.

**Attention**, en cas de mutation simultanée entre 2 agents stagiaires, il faut émettre les mêmes vœux dans le même ordre.

## L'EXTENSION

**ATTENTION : s'agissant des stagiaires devant être titularisés à la rentrée 2010 :**

- il faudra obligatoirement préciser lors de la saisie des vœux, si vous êtes volontaires ou non pour une affectation en collèges réseaux « Ambition Réussite » (classement EP1)
  - il est vivement conseillé d'inclure au moins 3 vœux ZR parmi les 20 vœux possibles.
- Ces vœux ZR permettront de déclencher des préférences, ce qui permettra aux services gestionnaires de prendre en considération, dans toute la mesure du possible, ces souhaits dans l'éventualité d'une affectation en ZR

Utilisez au maximum les vœux pour réaliser votre propre table d'extension : il vaut mieux guider la machine que lui laisser décider à votre place. Les vœux sont examinés les uns après les autres : mettre en dernier vœu ce que l'on souhaite le moins ne signifie pas qu'on aura automatiquement ce vœu. Seul le barème déterminera la nomination.

Si vous n'êtes satisfait sur aucun de vos vœux, l'ordinateur proposera des affectations en établissement dans le département correspondant au premier vœu demandé avant de passer aux autres départements selon l'ordre défini ci dessous.

1 - Val de Marne / ZR 94 / Seine Saint Denis / ZR 93 / Seine et Marne/ ZR 77.

2 - Seine Saint Denis / ZR 93 / Seine et Marne / ZR 77 / Val de Marne / ZR 94.

3 - Seine et Marne ZR 77 / Seine Saint Denis ZR 93 / Val de Marne / ZR 94

Nous vous conseillons de choisir dans vos vœux des ZR afin d'éviter un balayage systématique dans l'ordre indiqué et être ainsi affecté sur un poste d'un département non souhaité alors que des postes ZR de ce département peuvent être libres. La formulation de vœux ZR vous permet de saisir des préférences pour celles-ci.

N'hésitez pas à nous consulter à la section académique de Créteil pour vous aider dans la formulation de vos vœux.

### Les postes à complément de service

Ces postes sont de plus en plus nombreux, l'enseignant effectue dans ce cas son service de 18H sur plusieurs établissements. **Conseil : renseignez vous pour connaître le second établissement.** Nous n'avons connaissance de ces compléments de service qu'à l'issue des affectations, ce que nous déplorons.



**SE-UNSA Section Académique de Créteil**

**Maison des Syndicats**

11/13 rue des Archives

**94010. CRETEIL CEDEX**

Tél: 01 43 99 10 88

Fax 01 43 99 11 66

- Mail : [ac-creteil@se-uns.org](mailto:ac-creteil@se-uns.org)
- Site Web: <http://sections.se-uns.org/creteil>



# MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE 2010

## Académie de Créteil

Agrégation     CAPES     CAPEPS     CAPET     CAPLP     CPE

**DISCIPLINE :** .....

**Académie d'origine :** .....

Adhérent    Non- adhérent    Je souhaite adhérer

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de jeune fille : ..... Date de naissance ...../...../.....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

E-mail : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

### Informations complémentaires

Titulaire    Stagiaire

**Echelon au 31/08/2009**  
(ou au 01/09/2009 si reclassement): .....

**Reclassement :** OUI – NON  
Echelon de reclassement : ..... ème

**Ex-fonctionnaire :** OUI – NON

**Ancienneté dans le poste :** ..... ans

**Rapprochement de conjoint :** OUI – NON

**Années de séparation :** ..... ans

**Enfants de moins de 20 ans :** .....

**Rapprochement de Rés. de l'enfant :** OUI - NON

**Points IUFM :** OUI – NON

**Bonifications :**  
TZR : .....ans  
APV : .....ans

**Mutation simultanée :** OUI – NON avec  
NOM : .....  
Prénom : .....  
Catégorie : .....  
Discipline : .....  
Date de naissance :..... / ..... / 19.....

### Vœux

N° Vœu	Libellé vœux	Barème	N° Vœu	Libellé vœux	Barème
1			11		
2			12		
3			13		
4			14		
5			15		
6			16		
7			17		
8			18		
9			19		
10			20		

J'accepte de fournir au Syndicat des Enseignants UNSA les informations nécessaires au suivi de mon dossier de mutation intra académique. Ces informations peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression, prévues par la loi de 6-10-1978 relative à l'informatique et aux libertés.

**Date :** ...../...../ 2010

**Signature :**

Fiche à compléter avec précision et à retourner accompagnée de la photocopie de la confirmation de demande intra-académique et des pièces justificatives à : SE-UNSA Section Académique – 69 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS  
(Joindre deux timbres à 0,50 € pour les non-syndiqués)

# CALCULEZ VOTRE BAREME

	<b>MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE</b>	Voeu Aca	Voeu dépt	Voeu com	Voeu étab	Votre Calcul	N° de vœux concernés
<b>Ancienneté de service (échelon)</b>	Echelon au 30/08/09 x7 (ou au 01/09/09) si reclassement HCI: 49+ éch HCI x7 CI Ex: 77+ éch CEx7 Stagiaire échelon 1,2 ou 3 : <b>21 points</b>	oui	oui	oui	oui		
<b>Ancienneté de poste</b>	<b>10 points</b> par an dans le poste comme titulaire+ <b>25 points</b> par tranche de 4 ans Stagiaires IUFM et COP : 0 point Stagiaires en situation : 10 points pour l'année de stage	oui	oui	oui	oui		
<b>APV</b>	5 ans d'ancienneté : <b>120 points</b> 8 ans d'ancienneté : <b>150 points</b> <b>Même chose pour les TZR ayant 5 ou 8 ans d'exercice effectif et continu dans des APV</b>	oui oui	oui oui	oui oui	non non		
	<b>Sortie anticipée du dispositif APV: (concerne les anciens titulaires sur APV, victimes de mesure de carte scolaire et affectés sur un établissement non APV)</b> 1 an: <b>25 points</b> 2 ans: <b>50 points</b> 3 ans: <b>75 points</b> 4 ans: <b>100 points</b> 5 ans: <b>120 points</b> 6 ans: <b>130 points</b> 7 ans: <b>140 points</b> 8 ans: <b>150 points</b>	oui oui oui oui oui oui oui	oui oui oui oui oui oui oui	oui oui oui oui oui oui oui	non non non non non non Non		
<b>Ex PEP1</b>	Affectation sur ex PEP1: pour une affectation à compter du 01/09/1999 <b>et au plus tard le 01/09/2003:</b> 5 ans et plus: <b>200 points</b>	oui	oui	oui	oui		
<b>Bonification d' »attractivité»</b>	500 points sur le vœu Etablissement si celui-ci est un collège classé AR (EP1) ou relevant de l'action logement.						
<b>Personnels affectés sur ZR</b>	<b>-20 points</b> par année même sur des ZR différentes <b>non plafonné.</b>  -Stabilisation sur poste fixe des TZR <b>Stabilisation sur Vœu Ambition Réussite: 100 points</b>	oui non	Oui 50 pts	oui non	oui 75		
<b>Stagiaires</b>	Bonification IUFM et COP : <b>50 points</b> sur le premier vœu large <b>quel que soit son rang</b> Bonification liée au reclassement des stagiaires en situation : Echelon 2 : <b>50 points</b> , Ech 3 : <b>80 points</b> , Ech 4 et plus: <b>100 points</b> sur ZRA,ZRD et --- Bonification liée au reclassement des COP stagiaires : 2 ans <b>50 points</b> , <b>10 points</b> par année supplémentaire, plafonnement à <b>100 points</b> <b>Stagiaire ex titulaire d'un autre corps enseignant: 1000 points pour l'ancien département d'affectation</b>	oui oui oui oui	oui oui oui oui	oui non non non	non non non non		
<b>Situation familiale</b>	<b>Rapprochement de conjoint</b> : 150,2 points ou 30,2 points enfants à charge de moins de 20 ans : 50 points par enfant Années de séparation, 1an :50 points, 2ans 75 points, 3ans (et plus) 100 points Rapprochement Résidence de l'enfant: 30 points Mutation simultanée entre conjoints: <b>pas de bonification</b>	150.2 oui oui oui	150.2 oui oui oui	30.2 oui non non	non non non non		
<b>Bonification prioritaire au titre du handicap</b>	Dossier MDPH, sur avis du médecin conseil du Rectorat de Créteil: 1000 points	oui	oui	oui	non		
<b>Carte scolaire</b>	-Bonification pour carte scolaire établissement : 1500 pts dan l'ordre suivant :	4	3	2	1		
<b>Réintégration</b>	Réintégration suite à un congé parental après perte de poste : 1500 pts Réintégration suite à un congé avec libération de poste : 1000 pts Réintégrations diverses : 1000 pts	oui oui oui	oui oui oui	oui non non	oui non non		
<b>Professeur agrégé</b>	200 points sur tout vœu de type lycée						
<b>Sportif de haut niveau</b>	50 points par année sur ZRA, ZRD et DPT , ACA	oui	oui	non	non		
<b>TOTAL</b>							
<b>VERIFICATION :</b> Ne rien inscrire ci-contre	Barème à revoir						

# Se Syndiquer au Syndicat des Enseignants (SE-UNSA)

C'est s'assurer d'un suivi efficace de sa carrière, en commençant par les mutations, puis en continuant avec l'avancement et la notation administrative, et pouvoir se défendre en cas de problèmes professionnels.

Se syndiquer maintenant, si vous ne l'étiez pas encore, vous permettra de bénéficier des avantages réservés aux syndiqués pour les mutations intra-académiques, et être couvert pour l'année scolaire à venir. Les syndiqués qui renouvellent maintenant leur adhésion se voient bénéficier pour l'année 2010-2011 d'un tarif préférentiel de 123€ (pour 66% déductible du montant vos impôts).

Se syndiquer au SE-UNSA c'est choisir un syndicat autonome et responsable, qui participe pleinement à l'évolution du système éducatif, en faisant des propositions concrètes que vous pouvez consulter dans les sections académiques et départementales. Alors, découpez le bulletin d'adhésion ci-dessous, et rejoignez le SE-UNSA.

Renvoyez votre fiche de suivi syndical avec votre adhésion afin de ne pas être oublié. On ne peut suivre que ceux qui nous le demandent ...

A renvoyer à la section académique du SE-UNSA Créteil

## Bulletin d'adhésion spécial stagiaires IUFM Entrant dans l'académie de Créteil

Maison des Syndicats 11/13 rue des Archives

94010. CRETEIL CEDEX

Tél. : 01 43 99 10 88

Fax : 01 43 99 11 66 / E-mail : ac-creteil@se-unsa.org



### SITUATION PERSONNELLE

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de jeune fille : ..... Né(e) le : .....

Adresse :

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : Portable : .....

Adresse mél personnelle :

Nouvel(le) adhérent(e) :  oui  non

### SITUATION ADMINISTRATIVE

Nom et adresse de l'établissement :

### CATÉGORIE :

Agrégé(e)  Bi-admissible Discipline :

Certifié(e)  PLP

Professeur EPS  Conseiller(e) principal(e) d'éducation

### COTISATION

Échelon : ..... Indice : ..... Montant de la cotisation : 123 €

**(tarif annuel pour Certifié, Cospsy, CPE, PLP, prof EPS néo-titulaire, valable jusqu'à la fin de l'année scolaire 2010-2011). Le paiement fractionné ne prendra effet qu'en octobre 2010.**

Mode de paiement  Chèque  Virement  Espèces

Paiement fractionné :  Première demande  Renouvellement

Cette cotisation au tarif préférentiel de 123€ pour une année scolaire et demie, pour 66% déductible du montant vos impôts, est accordée uniquement aux stagiaires IUFM entrant dans l'académie de Créteil, du 01/04/2010 au 01/07/2011, à valoir pour l'année scolaire 2009-2010. Tous les stagiaires peuvent en bénéficier.

**J'adhère au Syndicat des Enseignants, date et signature :**

*Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.*

Pour un suivi efficace et attentif de votre dossier  
et de votre carrière, adhérez au SE-UNSA.

# INSTRUCTIONS POUR LE PAIEMENT FRACTIONNÉ DE LA COTISATION

## Ce formulaire n'est à remplir que

- Si vous optez pour la première fois pour des prélèvements automatiques ou
- Si vous avez changé de compte depuis l'année dernière

## Compléter

- Nom, prénom, adresse du débiteur (titulaire du compte)
  - Nom et adresse précise de l'établissement qui gère le compte à débiter
  - Numéro du compte à débiter
- Dater et signer la demande et l'autorisation de prélèvement



### AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR

110.809

#### NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

#### NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

**Syndicat des Enseignants - UNSA**  
**209, Boulevard Saint-Germain**  
**75007 PARIS**

#### COMPTE A DEBITER

Codes		Numéro de compte	Clé Rib
Etablissement	Guichet		

#### NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU C/PTE A DEBITER

Date :

Signature :

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B) ou de caisse d'Epargne (R.I.C.E)

### DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

#### NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

#### DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

#### NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

**Syndicat des Enseignants - UNSA**  
**209, Boulevard Saint-Germain**  
**75007 PARIS**

Date :

Signature :

Les informations recueillies dans la présente demande, qui doit obligatoirement être complétée, sont destinées à n'être utilisées par le créancier, que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.